

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Bruno GILLES - Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Pascal CHAUVIN - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Julien BERTEI

représenté par Camélia MAKHLOUFI - André BERTERO représenté par Christian DELAVET - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Sarah BOUALEM représentée par David GALTIER - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Martin CARVALHO représenté par Grégory PANAGOUDIS - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Jean-Jacques COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Gérard FRAU représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Sophie GRECH représentée par Monique FARKAS - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Michel LAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Richard MALLIE représenté par Daniel GAGNON - Maxime MARCHAND représenté par Amapola VENTRON - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Lourdes MOUNIEN - Danielle MENET représentée par Danielle MILON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Pascale MORBELLI représentée par Isabelle ROVARINO - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Catherine PILA représentée par Emilie CANNONE - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Anne REYBAUD représentée par Martine CESARI - Dona RICHARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Alain ROUSSET représenté par Laurent SIMON - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Franck SANTOS représenté par Bernard RAMOND - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHER - Yves MORAIN - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Michèle RUBIOLA - Aïcha SIF - Marie-France SOURD GULINO - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Régis MARTIN représenté à 13h40 par Chantal GARCIA - Gérard AZIBI représenté à 15h48 par Christine JUSTE - Robert DAGORNE représenté à 16h00 par Jean David CIOT - Hervé GRANIER représenté à 16h10 par Philippe GRANGE - Françoise TERME représentée à 16h10 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h23 par Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO représenté à 16h25 par Nicole JOULIA - René-François CARPENTIER représenté à 16h38 par Vincent GOYET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK à 14h24 - Sébastien JIBRAYEL à 14h24 - Didier REAULT à 15h05 - Jean-Yves SAYAG à 15h11 - Corinne BIRGIN à 15h22 - Samia GHALI à 15h46 - Lionel DE CALA à 15h48 - Nassera BENMARNIA à 15h48 - Gilbert SPINELLI à 15h55 - Yannick OHANESSIAN à 16h00 - Marie BATOUX à 16h04 - Monique FARKAS à 16h15 - Georges ROSSO à 16h30 - Yves MESNARD à 16h30 - José MORALES à 16h30 - Grégory PANAGOUDIS à 16h30 - Jocelyne POMMIER à 16h30 - Jean-Marc COPPOLA à 16h30 - Véronique PRADEL à 16h30 - Christophe GONZALES à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h35 - Jean-Louis VINCENT à 16h42 - Marc FERAUD à 16h42 - Eric GARCIN à 16h43 - Jean-David CIOT à 16h47 - Cédric DUDIEUZERE à 16h51 - René RAIMONDI à 16h55 - Arnaud MERCIER à 16h55 - Jean-Pascal GOURNES à 16h55 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h55 - Monique FARKAS à 17h04 - Philippe GRANGE à 17h05 - Christian NERVI à 17h05 - Ulrike WIRMINGHAUS à 17h06 - Nathalie TESSIER à 17h17 - Michel RUIZ à 17h20 - Sophie CHAVE à 17h20 - Alexandre DORIOL à 17h23 - Camélia MAKHLOUFI à 17h23 - Nicole JOULIA à 17h30 - Anne MEILHAC à 17h34.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-018-17212/24/CM

**■ Approbation du Programme de travaux relatifs à l'Eclairage Public sur 23 communes pour lesquelles la Métropole a la compétence de la voirie
109093**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.5217-2 et L.5218-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole est compétente, en lieu et place de ses communes membres, pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt métropolitain, y compris la signalisation, et pour les espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi que leurs ouvrages accessoires d'intérêt métropolitain.

L'intérêt métropolitain des voies et espaces publics a été défini par délibération du Conseil de la Métropole n°FBPA-001-12907/22/CM du 15 décembre 2022. La Métropole est, depuis le 1er janvier 2023, compétente à l'égard des voies publiques et des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain situés sur le territoire de 23 communes.

Il est rappelé que la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » recouvre l'intégralité du domaine public routier sur le territoire des communes concernées, c'est-à-dire l'emprise de la route ainsi que ses dépendances et accessoires. C'est le cas de l'éclairage public affecté aux voies et aux espaces publics transférés (génie civil, armoires de commandes, comptages, candélabres, câblages...).

L'éclairage public est de compétence métropolitaine, dès lors que le dispositif concourt directement à l'exploitation de la voirie et de l'espace public, ainsi qu'à la sécurité des usagers.

Alors que pour l'année 2023, les communes avaient continué à gérer leurs anciens réseaux d'éclairage public, la Métropole a récupéré depuis le 1er janvier 2024, cette compétence après un processus de CLECT.

Le dérèglement climatique que nous vivons actuellement et l'impact de nos actions sur la biodiversité nous obligent à agir pour le bien de tous. La Métropole affirme sa volonté de s'engager et propose un plan triennal de travaux de modernisation de l'Eclairage Public qui a aussi un intérêt économique.

Les travaux de rénovation et de modernisation des parcs d'éclairage public sont axés sur la transition vers la technologie LEDs. La faculté de pilotage du réseau permet de réduire les consommations d'énergie, l'impact carbone mais également d'œuvrer pour favoriser la biodiversité.

Cette technologie permet notamment :

- D'éclairer « juste » avec une faculté de réglage au lux près du niveau d'éclairement grâce au fonctionnement très adaptatif de la LED.
- Un flux beaucoup mieux dirigé vers les zones à éclairer, ce qui permet de limiter la pollution lumineuse
- Une possibilité de pilotage facilitée permettant de s'adapter au besoin – réduction nocturne, extinction, détection de présence,
- La possibilité de choisir la température de couleur de la lumière pour l'adapter aux espèces à préserver.

Le parc d'éclairage public de voirie métropolitain compte aujourd'hui environ 119 500 points lumineux dont environ 44 % sont aujourd'hui équipés de la technologie LEDs.

Le programme présenté prévoit le remplacement sur les années 2025 à 2028 d'environ 20% des points lumineux.

Fort de ce constat, en parallèle d'un audit complet du patrimoine, la Métropole propose de lancer dès 2025 un plan de travaux permettant d'aboutir à la proposition de programme suivant :

Programme de travaux :

- **Voirie : voir annexe du présent rapport**
- **Réseaux : voir annexe du présent rapport**

Le coût des travaux est estimé à 41 150 000.00 € HT soit 49 390 000.00 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° MOB-013-15247/23/CM du Conseil de la Métropole du 07 décembre 2023 validant le montant de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement n° AP-2022-G220P20D01 « Voirie et Espaces Publics Projet MDTURE 2020-26 » pour un montant de 1 705 405 868,11 €.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire que la Métropole participe activement à la transition écologique.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux de modernisation de l'Eclairage Public dans sa totalité pour un coût global de 41 150 000.00 euros HT soit 49 390 000.00 euros TTC.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal, en section d'investissement : autorisation de programme n°G22P20D01, opérations du plan pluriannuel d'investissement :

- N° 250176400D, « Travaux éclairage public leds PLAN DE CUQUES »
- N° 250176500D, « Travaux éclairage public leds SEPTEMES LES VALLONS »
- N° 250176600D, « Travaux éclairage public leds ROQUEFORT LA BEDOULE »
- N° 250176700D, « Travaux éclairage public leds CEYRESTE »
- N° 250176800D, « Travaux éclairage public leds PORT SAINT LOUIS DU RHONE »
- N° 250176900D, « Travaux éclairage public leds LE ROVE »
- N° 250177000D, « Travaux éclairage public leds GRANS »
- N° 250177100D, « Travaux éclairage public leds MARSEILLE »
- N° 250177200D, « Travaux éclairage public leds CARNOUX EN PROVENCE »
- N° 250177300D, « Travaux éclairage public leds MIRAMAS »
- N° 250177400D, « Travaux éclairage public leds CORNILLON CONFOUX »
- N° 250177500D, « Travaux éclairage public leds ALLAUCH »
- N° 250177600D, « Travaux éclairage public leds GEMENOS »
- N° 250177700D, « Travaux éclairage public leds SAINT VICTORET »
- N° 240173500D, « TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLICS LEDS SAUSSET LES PINS »
- N° 240174200D, « EP LEDS LA CIOTAT »
- N° 240174500D, « CPE (contrat de performance énergétique) MARIGNANE »
- N° 240174000D, « CPE (contrat de performance énergétique) CASSIS »
- N° 240173900D, « EP LEDS ISTRES »
- N° 240174100D, « CPE (contrat de performance énergétique) CHATEAUNEUF LES MARTIGUES »
- N° 240174400D, « EP LEDS ENSUES LA REDONNE »
- N° 240173700D, « CPE (contrat de performance énergétique) CARRY LE ROUET »
- N° 240173800D, « EP LEDS GIGNAC LA NERTHE ».
-

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Infrastructures, voiries » et du programme « Voirie et espaces publics » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7VOEPU ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX